



MAIRIE

18 Avenue de la Gare

54290 BAYON

Tél : 03 83 72 51 52

[secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)

[www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le six mai à 19h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etaient présents :** Nicole CHARROIS, Damien CUNAT, Sandrine BEURTON, Sylvie DELORME, Régis LAMOISE, Annick COLLE, Serge RUSE, Audrey VAUNE, Chantal COINTEAUX, Ludovic DECLERCQ, Rachel GUSTIN, Sébastien GOLICZ, Lydie COSSERAT, Quentin BALLAND, Cindy BARBE, Eric CLEMENT-DEMANGE, Nathalie MERCIER.

**Etai(ent) excusé(s) :** Thomas RAULIN donne procuration à Nicole CHARROIS, Christophe ROUY donne pouvoir à Serge RUSE

**Etai(ent) absent(s) :** /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Régis LAMOISE

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 17

Absents : 0

Excusés : 2

Nombre de suffrages  
exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Tirage au sort des jurés d'assises 2027

Délibération n°2026 - 23

Date de convocation

30/04/2026

Date d'affichage

11/05/2026

Vu l'arrêté préfectoral fixant le nombre de jurés nécessaire pour Bayon, en date du 22 mars 2026,

Mme Cindy BARBE et M. Quentin BALLAND, conseillers municipaux de la Commune de Bayon ont procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2027 concernant la commune de Bayon.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

11/05/2026

Conformément à la circulaire relative à l'établissement des listes préparatoires communales des jurés d'assises, le nombre de jurés nécessaire, tirés au sort sur la liste annuelle, est fixé à 6 personnes pour la commune de Bayon.

Ont été tirés au sort :

- 1/ Mme FILIPPI/PASTEL Brigitte
- 2/ M. MOLLON Jean-Pierre
- 3/ Mme TROUT/MENAGER Gisèle
- 4/ M. BARBILLON Victor
- 5/ Mme PIERROT/GEORGES Béatrice
- 6/ M. LAMY Eric

Délibération adoptée à l'unanimité.

Signature du secrétaire  
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

